Paraphe

REPUBLIQUE FRANÇAISE VILLE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES 78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION: 13 juin 2024

DATE D'AFFICHAGE: 13 juin 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS:

En exercice: 33

Présents: 28

30

Votants:

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le treize juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Premier Maire Adjoint, Monsieur François LONGEAULT.

Etaient présents :

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires - Adjoints,

Mme CHERGUI, Mme CHARLOT, Mme. BOUKANDOURA, M. AZIMI, M. BRENOT, Mme. CHATELAIN, M. LIAOUI, Mme RAKOTOMALALA, M. HILALI, M. MARCIN, M. GAYDOUK, Mme DUBOIS, M. FOURE, Mme BAUDRY, M JALLOT, Mme. KHARJA, M. FARIGOULE, Mme. SIRAS, M. ODIRA, Mme. AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme ARENOU M. GOURVENEC (Procuration à M. LONGEAULT)

(Procuration à Mme CHIARETTO)

Absents excusés:

M. CAMARA M. ALIMI Mme LARABI

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et 13.

Accusé de réception en préfecture 078-217801380-20240625-2024-DEL-50-DE Date de réception préfecture : 27/06/2024

CONSIDERANT qu'après s'être fait présenter le compte de gestion de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire,

CONSIDERANT que Le compte de gestion de l'exercice 2023 établi par le comptable de la Ville est conforme au compte administratif de la commune et les résultats sont identiques,

CONSIDERANT que le compte administratif de l'exercice 2023 présente les résultats suivants :

Fonctionnement	
Résultat de l'exercice (recettes - dépenses)	2 334 176,18 €
Solde antérieur reporté (ligne 002 du CA N-1)	1 309 791,97 €
Résultat de clôture (A)	3 643 968,15 €
Investissement	
Résultat de l'exercice (recettes - dépenses)	1 501 422,23 €
Solde antérieur reporté (ligne 001 du CA N-1)	-2 805 447,51 €
Résultat de clôture (B)	-1 304 025,28 €
Résultat global de clôture (A+B)	2 339 942,87 €
Solde des restes A réaliser (recettes - dépenses) (C)	-390 406,55 €
Besoin de financement (D=B+C)	-1 694 431,83 €
Excédent de fonctionnement maximum autorisé (A+D)	1 949 536,32 €

REUNI sous la présidence de Monsieur François LONGEAULT, Premier adjoint, Madame Catherine ARENOU, Maire empêchée, n'étant pas présente au moment du vote,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Yassine BOUCHELLA, Adjoint au Maire délégué aux Finances et aux marchés publics,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention de Mme KHARJA, de M FARIGOULE, de Mme SIRAS, de M ODIRA et de Mme AZDAD),

DECIDE:

D'APPROUVER l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

D'ARRETER à la somme de 2 339 942,87 €, le résultat global de clôture,

D'ARRETER un résultat excédentaire de fonctionnement de 3 643 968,15 €,

D'ARRETER à la somme de 1 304 025,28 €, comme déficit d'exécution de la section d'investissement,

D'ARRETER à la somme de 390 406,55 €, comme solde négatif des restes à réaliser d'investissement,

D'ARRETER à la somme de 1 694 431,83 € le besoin de financement de la section d'investissement,

DE DÉCLARER toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et crédits annulés.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le vingt-cinq juin deux mille vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation,

Le Premier Maire-adjoint

François LONGEAULT

Délibération certifiée exécutoire de par :

- l'affichage le :
- la transmission à la Sous-Préfecture le :